



## Diffusion écrite données personnelles

Par **kristofer**, le **21/09/2013** à **18:16**

Bonjour,

Le syndic joint dans le CR annuel la liste des copropriétaires avec les soldes en crédit ou en débit à un instant T pour chacun. Ne peut-on pas porter des jugements erronés à partir de ces informations? Si l'on ne connaît pas les autres informations qui y sont relatives?

Par **HOODIA**, le **24/09/2013** à **06:49**

IL ne s'agit pas de se justifier ,il s'agit de donner des faits!  
La situation des comptes créditeur ou débiteur avec la somme ...  
La copro n'est pas une banque !

Par **pieton78**, le **17/11/2013** à **14:15**

Le syndic a l'obligation d'établir et de joindre la liste de l'état financier de chaque copropriétaire.  
Si vous contestez les charges vous pouvez demander l'inscription à l'A-G d'une résolution dénonçant les irrégularités.